

RÉSUMÉ DES NORMES ET DES MODALITÉS D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

2^e cycle (4^e année)

ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

Nous vous présentons les normes et modalités d'évaluation de notre école. Ce document vous permettra d'assurer un suivi quant aux informations concernant l'évaluation des apprentissages de votre enfant et la communication des résultats au cours de l'année scolaire.

Voici donc les communications officielles qui vous seront transmises cette année :

PREMIÈRE COMMUNICATION ÉCRITE	Elle comporte des commentaires sur la manière dont votre enfant amorce son année scolaire sur le plan de ses apprentissages et de son comportement. Elle sera disponible sur Mozaïk parents <i>dans la semaine du 13 octobre.</i>
PREMIER BULLETIN	Ce bulletin vous sera remis <i>au cours de la rencontre du 16 novembre ou 17 novembre.</i>
DEUXIÈME BULLETIN	Le deuxième bulletin <i>sera disponible via le Portail Parents (Mozaïk) dans la semaine du 13 mars.</i>
TROISIÈME BULLETIN	Le troisième bulletin <i>sera disponible via le Portail Parents (Mozaïk) dans la semaine du 3 juillet.</i>

VOICI LE DÉTAIL DES COMMUNICATIONS :

PREMIÈRE COMMUNICATION ÉCRITE

- Commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant.
- Communication sera disponible sur Mozaïk parents *dans la semaine du 13 octobre*

Pour chacune des étapes, l'enseignant de votre enfant vous présente les compétences qui seront évaluées et inscrites au bulletin. Il est important de mentionner qu'il est laissé au jugement professionnel de l'enseignant de choisir les connaissances et les compétences disciplinaires, en fonction du programme de formation, évaluées au cours de l'étape 1 et 2.

BULLETIN 1

- Étape : *30 août au 10 novembre*
- Cette étape compte pour 20 % du résultat de l'année
- Bulletin remis aux parents *en soirée le 16 novembre et dans l'avant-midi du 17 novembre*

ÉTAPE 1

Discipline	Compétence	Évaluation des connaissances et des compétences en cours d'étape	Résultat inscrit au bulletin
Français	Lire (50 %)	X	<i>Oui</i>
	Écrire (30 %)	X	<i>Oui</i>
	Communiquer oralement (20 %)	-	<i>Non</i>
Mathématique	Résoudre une situation problème (30 %)	-	<i>Non</i>
	Utiliser un raisonnement mathématique (70 %)	X	<i>Oui</i>
Anglais	Comprendre des textes entendus (50%) C2	X	<i>Non</i>
	Communiquer oralement en anglais (35%) C1	X	<i>Oui</i>
	Écrire des textes (15%) C3	X	<i>Non</i>
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté		X	<i>Oui</i>
Science et technologie		X	<i>Oui</i>
Éthique et culture religieuse		-	<i>Non</i>
Arts plastiques		X	<i>Non</i>
Musique		X	<i>Non</i>
Éducation physique		X	<i>Non</i>

X : Évaluation



BULLETIN 2

- Étape : *13 novembre au 16 février*
- Cette étape compte pour 20% du résultat de l'année
- Possibilité de rencontre avec l'enseignante sur rendez-vous.

ÉTAPE 2

Discipline	Compétence	Évaluation des connaissances et des compétences en cours d'étape	Résultat inscrit au bulletin
Français	Lire (50 %)	X	<i>Oui</i>
	Écrire (30 %)	X	<i>Oui</i>
	Communiquer oralement (20 %)	X	<i>Oui</i>
Mathématique	Résoudre une situation problème (30 %)	X	<i>Oui</i>
	Utiliser un raisonnement mathématique (70 %)	X	<i>Oui</i>
Anglais	Comprendre des textes entendus (50%) C2	X	<i>Oui</i>
	Communiquer oralement en anglais (35%) C1	X	<i>Non</i>
	Écrire des textes (15%) C3	X	<i>Oui</i>
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté		X	<i>Oui</i>
Science et technologie		X	<i>Oui</i>
Éthique et culture religieuse		X	<i>Oui</i>
Arts plastiques		X	<i>Oui</i>
Musique		X	<i>Oui</i>
Éducation physique		X	<i>Oui</i>

BULLETIN 3

- Étape : *19 février au 21 juin*
- Cette étape compte pour 60 % du résultat de l'année.
- Pour l'élève de 4^e année,
 - les compétences *Lire et Écrire* seront évaluées dans l'épreuve obligatoire du ministère qui s'ajoute au résultat de l'année et compte pour 20% du résultat final. **Ces épreuves auront lieu les 29 et 30 mai 2024 ainsi que les 3-4 et 5 juin 2024.**

*** La présence de l'élève est obligatoire lors de la période d'examens. Seuls les motifs suivants seront reconnus comme valables pour motiver l'absence d'un(e) élève (décès ou mariage d'un proche parent, accident ou maladie sérieuse confirmé par une attestation médicale, convocation d'un tribunal). L'élève qui s'absente pour les examens sans un motif reconnu aura un résultat qui correspond à zéro.

ÉTAPE 3

Discipline	Compétence	Évaluation des connaissances et des compétences en cours d'étape	Résultat inscrit au bulletin
Français	Lire (50 %)	X	<i>Oui</i>
	Écrire (30 %)	X	<i>Oui</i>
	Communiquer oralement (20 %)	X	<i>Oui</i>
Mathématique	Résoudre une situation problème (30 %)	X	<i>Oui</i>
	Utiliser un raisonnement mathématique (70 %)	X	<i>Oui</i>
Anglais	Comprendre des textes entendus (50%) C2	X	<i>Oui</i>
	Communiquer oralement en anglais (35%) C1	X	<i>Oui</i>
	Écrire des textes (15%) C3	X	<i>Oui</i>
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté		X	<i>Oui</i>
Science et technologie		X	<i>Oui</i>
Éthique et culture religieuse		X	<i>Oui</i>
Arts plastiques		X	<i>Oui</i>
Musique		X	<i>Oui</i>
Éducation physique		X	<i>Oui</i>

X : Évaluation

Mels : Épreuve obligatoire du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport



COMMENTAIRES SUR LES APPRENTISSAGES

Dans chacune des disciplines, un espace est réservé au bulletin pour la consignation de commentaires en lien avec les forces et les difficultés de votre enfant. L'enseignant utilisera cet espace au besoin pour vous donner quelques explications sur les résultats indiqués. Par ailleurs, différents moyens sont utilisés par les enseignants pour favoriser les échanges réguliers avec les parents :

- Les annotations dans l'agenda scolaire.
- Les appels téléphoniques.
- Les travaux envoyés à la maison.
- La présentation de la reliure d'évaluation.
- Etc.

COMMENTAIRES SUR LES COMPÉTENCES NON-DISCIPLINAIRES AU BULLETIN SCOLAIRE

Les compétences suivantes font l'objet de commentaires qui permettent de vous informer de certains comportements et attitudes de votre enfant en classe. Ce commentaire sera inscrit au bulletin de l'étape 1 et au besoin à un autre moment de l'année scolaire.

Étape	Compétences non-disciplinaires
Étape 1	<i>Organiser son travail</i>

Pour obtenir plus d'informations en ce qui concerne les modalités d'évaluation et de consignation des résultats, n'hésitez pas à consulter l'enseignant de votre enfant. Il se fera un plaisir de répondre à toutes vos questions.

Direction de l'école

Enseignantes et spécialistes